

Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président à effet de fixer les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été pour un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 euros ;

Considérant la tenue de la manifestation scientifique « colloque CIPSFL 2022 » qui aura lieu le(s) 11-12-13 juillet 2022 et les coûts d'organisation associés ;

Considérant que les recettes des droits d'inscription seront perçues par l'université de Bordeaux.

Décide

Article 1. Objet

Le(s) tarif(s) ci-dessous est(sont) fixé(s) selon les modalités suivantes :

Nom de l'événement : Colloque CIPSFL 2022

Description de l'événement :

Le Congrès International de Psychologie Sociale, organisé tous les deux ans (2018 : Louvain-la-Neuve, Belgique ; 2020 : Lisbonne, Portugal), regroupe des chercheurs européens et majoritairement francophones en psychologie sociale (les communications en anglais sont acceptées). Il contribue à structurer les réseaux de recherche nationaux et internationaux de cette communauté et au développement des collaborations sur le plan national et international. Il permet en outre de faire le point sur les dernières avancées théoriques et méthodologiques dans le domaine, de familiariser les étudiants en doctorat sur ces questions et de les insérer dans les réseaux de recherche.

Date(s) de l'événement : 11-12-13 juillet 2022

Structure organisatrice à l'Université de Bordeaux : Laboratoire de psychologie EA4139

	Date de début des inscriptions	Date de fin des inscriptions	Lieu	Public	Tarif HT	Tarif TTC (TVA à 10%)	Description des Prestations incluses
Tarif 1	16/04/22	21/05/2022	Université de Bordeaux	Adhérent ADRIPS : Enseignant-chercheur statutaire Professionnel	127.27€	140 €	Colloque CIPSFL 2022, restauration, social event, dîner de gala, pauses
Tarif 2	16/04/22	21/05/2022	Université de Bordeaux	NON Adhérent ADRIPS : Enseignant-chercheur statutaire Professionnel	236.36€	260 €	Colloque CIPSFL 2022, restauration, social event, dîner de gala, pauses
Tarif 3	16/04/22	21/05/2022	Université de Bordeaux	Adhérent ADRIPS : Doctorant Post-doctorant ATER Etudiant	77.27 €	85 €	Colloque CIPSFL 2022, restauration, social event, dîner de gala, pauses
Tarif 4	16/04/22	21/05/2022	Université de Bordeaux	NON Adhérent ADRIPS : Doctorant Post-doctorant ATER Etudiant	163.63 €	180 €	Colloque CIPSFL 2022, restauration, social event, dîner de gala, pauses
Tarif 5	16/04/22	21/05/2022	Université de Bordeaux	Dîner de Gala	45.45€	50 €	Colloque CIPSFL 2022

Article 2. Publicité

Le présent arrêté sera transmis au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Il sera publié conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 12 mai 2022

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

